

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 17 septembre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 16 septembre 2020, à 20 heures, au gymnase de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte et Sylvain Bergeron.

M. Jean-Claude Pouliot a prévenu de son absence et n'est pas remplacé.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

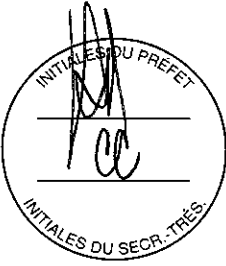
1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2020
6. Ministère des Transports - Demande d'aide financière 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2
7. Ministère de la Culture et des Communications - Demande d'aide financière -Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
8. Vente d'immeubles pour taxes impayées 2020 - Reprise des procédures et établissement d'une nouvelle date
9. Mise en valeur du littoral - Octroi d'un mandat - Développement et enregistrement du contenu interprétatif
10. Certificat de conformité - Règlement 2020-374 - Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans
11. Adoption du Rapport d'activités 2019-2020 - Fonds Régional de la Capitale-Nationale (FRCN) - Île d'Orléans
12. Poste de la Sûreté du Québec - Travaux à réaliser
13. Adoption des dépenses du mois d'août 2020
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2020-09-119

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2020-09-120

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite d'une correction au point 6, soit remplacer 2021 par 2020.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2020

Résolution 2020-09-121

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2020, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2020

7. Mise en valeur du littoral – Octroi d'un contrat – Développement de l'application mobile (p. 2)

La rencontre de démarrage a eu lieu le 7 août dernier et les travaux sont débutés.

6• Ministère des Transports – Demande d'aide financière 2020 – Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2

Résolution 2020-09-122

Considérant que la MRC de L'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

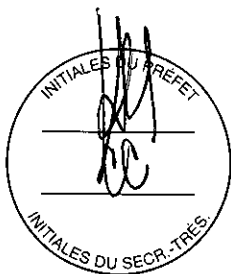
Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Autobus des Monts pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période de 2015 à 2021 ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré atteste au ministère des Transports du Québec (MTQ), l'adoption du Plan de développement du transport collectif et que le Plan de développement du transport collectif 2020 est annexé à la présente ;

Considérant qu'en 2019, 5 771 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 6 000 en 2020 ;

Considérant que pour répondre aux exigences des programmes et obtenir le financement du Ministère pour le service de transport collectif, la MRC doit produire annuellement des documents et adopter une résolution ;

Considérant que le surplus accumulé au 31 décembre 2018 était de 478,00 \$ et que, de ce montant, 301,22 \$ est attribuable aux aides financières du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que, pour les services de transport collectif, la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer, en 2020, pour une somme de 62 685 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers est de 28 000 \$ en 2020 ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2020 et que les états financiers viendront les appuyer ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que :

- La MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à effectuer 6 000 déplacements en transport collectif, à générer des revenus de 279 778 \$ ainsi qu'effectuer des dépenses admissibles de 309 221 \$;
- La participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif régional est de 116 485 \$;
- La MRC de l'Île d'Orléans demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de lui octroyer le montant maximum auquel elle aurait droit conformément aux modalités des programmes.

7• Ministère de la Culture et des Communications - Demande d'aide financière – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

Résolution 2020-09-123

Considérant le statut de site patrimonial octroyé à l'Île-d'Orléans en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ;

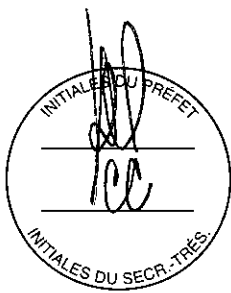
Considérant l'existence du Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans soutient financièrement les travaux de préservation et de restauration de biens immobiliers contribuant aux valeurs du site patrimonial et ce, depuis de nombreuses années ;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec soutient financièrement les travaux de préservation et de restauration de biens immobiliers contribuant aux valeurs du site patrimonial et ce, depuis de nombreuses années ;

Considérant l'existence du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** de déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier au ministère de la Culture et des Communications du Québec selon les paramètres suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Volet 1a : Entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée 2021-2024 :

Volet 1a	Aide financière demandée au MCC	Investissement de la MRC
2021-2022	252 000 \$	168 000 \$
2022-2023	315 000 \$	210 000 \$
2023-2024	315 000 \$	210 000 \$

- Volet 2 : Entente pour l'embauche d'agent de développement en patrimoine immobilier 2021-2024

Volet 2	Aide financière demandée au MCC	Investissement de la MRC
2021-2022	45 928 \$	30 618 \$
2022-2023	47 339 \$	31 559 \$
2023-2024	48 756 \$	32 504 \$

- Mettre fin au Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 de la MRC dès la signature d'une éventuelle entente pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- D'autoriser le préfet de la MRC, M. Harold Noël, à signer tout document afférent.

8• Vente d'immeubles pour taxes impayées 2020 – Reprise des procédures et établissement d'une nouvelle date

Avis de motion est donné par M. Sylvain Bergeron que le règlement #2020-01 fixant la date prévue exceptionnellement en 2020 pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil des maires le 7 octobre 2020.

9• Mise en valeur du littoral - Octroi d'un mandat – Développement et enregistrement du contenu interprétatif

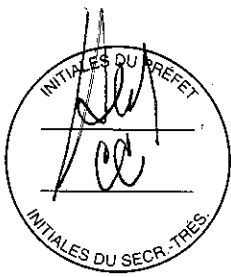
Résolution 2020-09-124

Attendu que la MRC a transmis, le 7 août 2020, un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes pour le développement et l'enregistrement du contenu interprétatif pour le projet de mise en valeur du littoral ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, une proposition, trois firmes s'étant désistées et une n'ayant pas donné suite ;

Attendu que la proposition soumise a été évaluée par un comité composé de la chargée de projet et ethnologue du Centre de la francophonie d'Amérique, la directrice générale et la conseillère touristique de la MRC ;

Attendu que la proposition a été évaluée selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la firme a obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture de l'enveloppe B contenant le prix ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat pour le développement et l'enregistrement du contenu interprétatif pour le projet de mise en valeur du littoral au Laboratoire d'Enquête Ethnologique et Multimédia de l'Université Laval pour une somme de 69 150 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 8 septembre 2020.

10• Certificat de conformité – Règlement 2020-374 – Municipalité de Saint-Jean-l'Île-d'Orléans

Résolution 2020-09-125

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2020-374 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de zonage 2005-239 afin de revoir les dispositions applicables aux usages complémentaires d'un usage du groupe résidence, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

11• Adoption du Rapport d'activités 2019-2020 – Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) – Île d'Orléans

Résolution 2020-09-126

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel d'activités 2019-2020 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale – volet Île d'Orléans.

12• Poste de la Sûreté du Québec – Travaux à réaliser

Résolution 2020-09-127

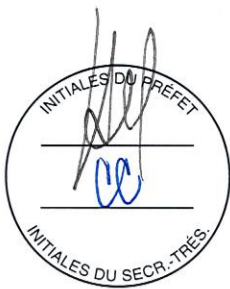
Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de confier la réalisation de travaux à effectuer au poste de la Sûreté du Québec à Les Habitations Huguette inc. pour une somme n'excédant pas 10 000 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

13• Adoption des dépenses du mois d'août 2020

Résolution 2020-09-128

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2020, lesquelles s'élèvent à 400 124,18 \$.

14• Correspondance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

La directrice générale de la Maison des Jeunes informe la MRC qu'il ne sera pas possible de réaliser des activités en lien avec la légalisation du cannabis. La subvention de 17 437 \$ que la MRC a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation doit être utilisée d'ici le 31 décembre 2020.

15• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

16• Période de questions

Elle débute à 20h22 et se termine à 20h41.

17• Levée de la réunion

Résolution 2020-09-129

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h42.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 octobre 2020 à 20h au gymnase de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet